

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 novembre 2008

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-12-2-2

Service consulté

Association Départementale du Tourisme

TOURISME FLUVIAL

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention de 3 945 € à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace pour des travaux sur le relais nautique à WOLFERSDORF.*

Le Département du Haut-Rhin a mis en place, depuis 1986, une politique de soutien en faveur du tourisme fluvial, qui a déjà bénéficié à divers relais nautiques ainsi qu'aux ports de plaisance de COLMAR et de MULHOUSE.

A ce jour, les parties enrobées du relais nautique situé à WOLFERSDORF sur le canal du Rhône au Rhin ne présentent plus les conditions de sécurité indispensables à la fréquentation du lieu et nécessitent une restauration importante et urgente.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace envisage d'effectuer les travaux nécessaires pour un montant de 19 725 € HT. L'aide qui pourrait être apportée s'élève à 20 % du montant des travaux, soit 3 945 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une aide de 3 945 € à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace pour les travaux prévus sur son relais nautique situé à WOLFERSDORF ;
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 105009 chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER